



**Municipalité de la Commune  
d'Arzier - Le Muids**

**Préavis No 07/2021  
Au Conseil communal**

Demande de crédit de CHF 80'000.-- TTC pour une étude de  
rénovation du bâtiment sis rue de l'Ancienne Poste 8 à Le  
Muids

Délégué municipal

*M. Christian Dugon*

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

## 1. Préambule

En 1786, on évoque pour la première fois la volonté d'ériger un bâtiment scolaire à Le Muids. Le 23 avril de cette même année, la Commune acquière le terrain pour la construction, celui-ci étant acheté à Monsieur Ruffet Jean-Daniel. La construction commença en 1788. Les premiers travaux ont été réalisés par Monsieur Marmillod, charpentier demeurant à Crans, pour la somme de vingt-cinq louis d'or. Ce bâtiment avec un clocher, servira de logement au Régent.

En l'année 1818 la cloche se casse, on demande alors à Monsieur Dreffet de Genève de fournir deux cloches et de procéder la reconstruction du clocher. En 1905 le nouveau collège a été inauguré. Une petite rénovation a eu lieu dans les années 1960. A ce jour le bâtiment se compose ainsi d'un clocher, de deux salles de locations, de trois appartements et d'un petit local pour la voirie.

## 2. Intention

Compte tenu de la vétusté de ce bâtiment, les charges d'entretien deviennent trop importantes. En effet, des problèmes de chauffages, d'électricité ou encore d'isolations sont à relever. D'autre part, à l'exception de la toiture en 2012 (cf. préavis n° 13/2012), aucune rénovation majeure n'a été réalisée sur ce bâtiment. Il est donc nécessaire d'étudier les possibilités qui s'offrent à nous dans l'aménagement de ce bâtiment et de prévoir une rénovation complète de ce dernier.

## 3. Coûts

Afin d'analyser l'ensemble des possibilités, nous avons requis, auprès de plusieurs architectes, des devis pour la réalisation d'une étude et avons retenu la meilleure offre, dont les montants sont reproduits ci-dessous.

Honoraires d'architecte	CHF	70'000.--
TVA 7.7%	CHF	5'390.--
<b>Sous-total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>75'390.--</b>
Divers et imprévus	CHF	4'610.--
<b>Total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>80'000.--</b>

## 4. Charges financières

Les charges financières annuelles moyennes s'élèvent à CHF 800.-- TTC.

## 5. Conclusion

En conclusion, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS

Vu le préavis municipal n° 07/2021 relatif à la demande de crédit de CHF 80'000.-- TTC pour une étude de rénovation du bâtiment sis rue de l'Ancienne Poste 8 à Le Muids

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

Vu le rapport de la commission des finances

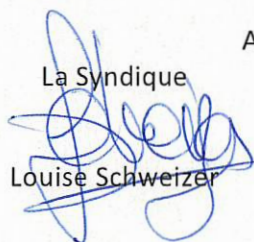
Oui les conclusions des deux commissions précitées

Attendu que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### Décide

1. d'adopter le préavis municipal n° 07/2021 relatif à la demande de crédit de CHF 80'000.- - TTC pour une étude de rénovation du bâtiment sis rue de l'Ancienne Poste 8 à Le Muids.
2. de financer ce dernier par trésorerie.
3. De ne pas amortir cet objet faisant partie de notre patrimoine financier.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 26 avril 2021, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

La Syndique  
  
Louise Schweizer

Au nom de la Municipalité



Le Secrétaire

  
Quentin Pommaz